



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Le Tribunal cantonal met au concours le-poste suivant :

1 POSTE DE JUGE DE PREMIERE INSTANCE A 100 %
auprès des tribunaux du Valais romand, à Sion

Votre profil

Brevet d'avocat-e ou de notaire. (Les titulaires d'une licence, master ou doctorat en droit, ou d'un titre universitaire équivalent sont éligibles à condition de justifier d'une formation pratique suffisante.)

Langue maternelle

Française ; bonnes connaissances de la langue allemande.

Entrée en fonction

De suite ou à convenir.

Renseignements

Le Secrétariat général des tribunaux répondra volontiers à vos questions au 027 606 53 00.

Intéressé-e ?

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, des copies des diplômes et certificats, d'une photo, d'un extrait du casier judiciaire et du registre des poursuites, devront être adressées au Tribunal cantonal, Secrétariat général, Case postale, 1950 Sion 2 Nord, jusqu'au **30 octobre 2020** (date du timbre postal).

Sion, le 5 octobre 2020

Le Tribunal cantonal

